

# Le Guide de l'Asso' Adhérente

2023 / 2024



Toutes les réponses à vos questions pour bien (re)démarrer votre adhésion.



Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône-et-Loire

# Adhérer : oui mais à qui ?

## À une association qui vous



1 La Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône-et-Loire, aussi appelée FDFR 71, est une association loi 1901 qui œuvre dans l'éducation populaire depuis 1960.

Ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple et augmentent leur puissance démocratique d'agir. [Christian Morel, sociologue et philosophe]

2 Adhérer, c'est donner une voix aux acteurs associatifs ruraux auprès des instances intercommunales, départementales, régionales, nationales, voire européennes. C'est peser pour faire reconnaître par les politiques publiques les enjeux des territoires ruraux et le rôle du monde associatif dans leur vitalité. Adhérer vous permet d'être représenté et de vous affirmer en tant qu'acteur majeur de la ruralité.

3 La FDFR 71 a pour objet de fédérer les Foyers Ruraux, les FRGS et les Associations adhérentes œuvrant dans les domaines du sport en milieu rural, de l'animation, de la diffusion culturelle et de l'éducation populaire, pour le développement des territoires ruraux du département de Saône-et-Loire. [Extrait des statuts, disponibles sur notre site, partie « Centre de ressources »] Adhérer ou renouveler votre adhésion à la FDFR 71 marque votre volonté de soutenir les valeurs que nous portons depuis plus de 60 ans. C'est l'assurance d'appartenir à un mouvement dont les membres ont des objectifs partagés, simples mais ambitieux, ainsi que des aspirations communes.

4 Faire partie d'un mouvement, c'est la possibilité de rencontrer d'autres porteurs de projets et d'actions associatives, de recevoir de l'aide ou de proposer son soutien à celles et ceux qui en ont besoin. Mis en réseau, les acteurs et les actions menées localement font sens à une échelle plus vaste que la stricte limite géographique de l'action.

5 L'une des volontés de la FDFR 71 est d'offrir une aide quotidienne aux bénévoles et aux associations du réseau et qu'une réponse soit apportée à toutes vos questions par nos bénévoles et salariés, quelle que soit leur nature. La mutualisation (des savoir-faire, des compétences et des moyens d'action existant au sein du mouvement des Foyers Ruraux) est un puissant levier de l'action associative de nos membres. Et plus nous sommes nombreux, plus la Fédération peut négocier de nouveaux services et avantages pour toutes et tous.

**Adhérer = un acte militant !**

# Adhérer : oui mais pourquoi ?

## Pour partager et défendre des

*valeurs*

- Émancipation individuelle et collective
- Respect, tolérance, solidarité et laïcité
- Reconnaissance de toutes les cultures
- Diffusion de la connaissance au plus grand nombre
- Développement de la participation citoyenne, etc.

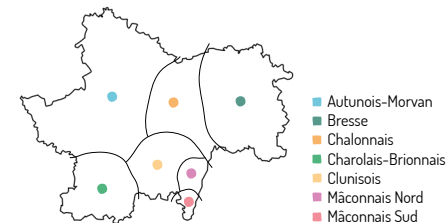


Atelier danse Quadrille  
Quand Morvan et Outre-Mer se rencontrent...  
Avril 2023 / Épinac  
© Madi et Kéra

## Pour promouvoir et dynamiser un

*réseau*

- Foyers Ruraux et Associations
- Foyers Ruraux de Grand Secteur
- FDFR 71 : la tête de réseau départementale
- Union Régionale des Foyers Ruraux BFC
- Confédération Nationale des Foyers Ruraux



Autunois-Morvan  
Bresse  
Chalonnais  
Charolais-Brionnais  
Clunisois  
Mâconnais Nord  
Mâconnais Sud

- Plus de 100 associations adhérentes et 4500 adhérent.e.s individuels.elles
- 7 Foyers Ruraux de Grand Secteur (FRGS)
- Développement et renforcement des partenariats
- Affirmation du « faire-ensemble »
- Apport de réponses aux questionnements, etc.

## Pour développer et faire vivre des

*projets*

- Accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives...
- Respect des cultures, des populations et des façons de faire
- Développement à l'échelle locale (Foyer ou FRGS)
- Envergure départementale (Fédestival, etc.)
- Divers domaines d'action : cinéma, culture, tisseurs de liens, radio...



Fédestival #2  
Juin-Juillet 2022 / La-Chapelle-sous-Brancion  
© Alizée Pouverin

**L'ensemble des associations qui composent la FDFR 71, c'est vous !**

## Adhérer : oui mais à quoi ?

À une association qui vous permet d'avoir accès à des

services

ressources

outils

- **Accompagnement** : Accompagnement par les salariés et les bénévoles dans vos démarches. Mise à contribution possible du réseau selon vos besoins.

- **Formations** : Propositions régulières de sessions de formations sur diverses thématiques, soit gratuites, soit à un coût modéré.

- **Communication** : Soutien technique et pédagogique. Accompagnement adapté aux besoins : relais des événements, création de supports, conseils divers. Possibilité pour les Associations et Foyers de se doter d'un site internet à moindre coût.

- **Tarifs** : Du côté de la Fédération, tarifs préférentiels sur les prestations cinéma plein air après un an d'adhésion. Du côté de la CNFR, tarifs préférentiels sur les taxes Sacem, SACD et la SPRE, à condition d'avoir respecté les procédures de déclaration.

- **Assurances** : Apport de réponses à vos questions concernant les assurances et suivi de vos dossiers adressés à la SMACL.

- **Point d'Appui à la Vie Associative Locale** : Apport de conseils techniques et administratifs aux porteurs de projet associatif et aux associations dans leurs démarches quotidiennes.

- **Agrément Association Complémentaire de l'Enseignement Public** : Encadrement des interventions dans les établissements scolaires, en appui aux activités d'enseignement.

- **Service civique** : Possibilité d'accueillir un.e volontaire de 16 à 25 ans dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

- **Immatriculation tourisme** : Obligation légale délivrée par Atout France et obtenue auprès de la CNFR pour toutes les associations organisant et/ou vendant des forfaits touristiques, dès lors que deux opérations portant sur le transport, l'hébergement, l'accueil touristique, sont combinées, dont la demande est à renouveler tous les ans.

- **Veille** : Veille régulière sur les appels à projets et possibilités de financement afin de vous accompagner au mieux dans la réalisation de vos projets... même les plus fous !

- **Matériel** : Prêt de matériel possible (grilles d'exposition, etc.).

- **Gestanet** : Proposition de formations à Gestanet. Accompagnement par la Fédération tout au long de l'année quant à la maîtrise de cet outil.

- **Assopratik** : Portail développé par et pour les Foyers Ruraux permettant de simplifier la gestion et l'animation d'une association et de communiquer avec ses adhérents grâce à un ensemble d'outils en ligne.

- **BasiCompta** : Possibilité de se former et d'utiliser à moindre coût un outil qui facilitera grandement la gestion comptable de votre association (nous vous tiendrons prochainement informé.e à ce sujet).

Des questions, des besoins ? Contactez-nous !

## Adhérer : oui mais comment ?

En passant par l'outil incontournable :

Gestanet

Ouverture de la saison : 1<sup>er</sup> septembre 2023 | Clôture de la saison : 31 août 2024

L'adhésion de votre structure implique l'adhésion de **tous** vos adhérents individuels et de les **inscrire** dans votre espace **Gestanet**. Cela permet à vos membres d'être **officiellement reconnus comme adhérents** au mouvement et de bénéficier de l'assurance proposée par la CNFR. Pour les personnes qui rejoindront votre association en cours de saison, il suffira d'enregistrer leur adhésion dans Gestanet.

Structure

- **Première demande** : Dossier à obtenir auprès de la FDFR 71 et à lui renvoyer rempli. Après accord du Conseil d'Administration de la Fédération, ouverture de votre espace Gestanet avec les codes nécessaires par la CNFR afin de compléter votre demande et de renseigner les caractéristiques de votre structure et de vos adhérents.

- **Renouvellement** : Demande d'ouverture des droits d'adhésion auprès de la FDFR 71.

Adhérent

- **Permanent** : Les personnes qui participent aux activités de votre Foyer ou Association doivent être membres de votre structure et leur adhésion rentrée dans votre espace Gestanet.

- **Occasionnel** : Vous pouvez attribuer une adhésion temporaire aux personnes qui participent de manière ponctuelle à vos activités / manifestations sous forme de cartes 8 jours sur Gestanet.

Dans les deux cas, envoyez votre paiement à la FDFR 71 pour que votre commande soit validée.

Avec des référent.e.s pour vous accompagner :

- **Au sein de la Fédération** : Sylvie Meunier, 03 85 36 62 06, fdfr.71@wanadoo.fr

- **Autunois-Morvan** : Stéphanie Perrin, 06 87 24 33 77

- **Chalonnais** : Gilles Belfils, 06 80 84 26 42

- **Charolais-Brionnais** : Hélène Labrosse, 06 07 88 16 16

- **Bresse, Clunisois, Mâconnais Sud** : Élisabeth Clerc, 06 30 18 82 51

- **Mâconnais Nord** : Chantal Charbon, 06 17 51 02 12

Les cartes cartonnées ? Marquer l'adhésion au mouvement !

## Adhérer : oui mais l'assurance ?



Le partenariat avec la SMACL Assurances vous apporte une couverture indispensable à votre protection, afin de pouvoir exercer vos missions en toute sérénité, grâce à des tarifs défiant toute concurrence (2 200 structures et 180 000 adhérents individuels protégés).

### La base

Lors de votre demande d'adhésion sur Gestanet, cochez la case « **Je souhaite bénéficier de l'assurance du mouvement** » afin d'être couvert.e par le contrat d'assurance national (sans coût supplémentaire).

Vous devez ensuite :

- souscrire des assurances **Responsabilité Civile** (RC) pour vos adhérents en les inscrivant sur Gestanet.
- souscrire éventuellement une **Individuelle Accident** (RC IA).

**Attention** Votre assurance « responsables associatifs » ne sera pas valide si vous n'avez rentré aucun adhérent individuel dans Gestanet. **Seuls les membres de votre association qui y sont saisis pourront bénéficier des garanties jusqu'au 30 septembre de la saison suivante.**

### Les plus

Dans le cadre du contrat d'assurance, il est possible de souscrire des **garanties complémentaires**, à renouveler chaque saison :

- biens immobiliers
- biens mobiliers
- véhicules à moteur et bateaux
- auto-mission
- chapiteaux et structures gonflables
- tout risque
- interruption / annulation de séjours
- protection juridique

### A faire

Dans tous les cas, il faut vous connecter sur votre espace Gestanet (votre identifiant et le mot de passe sont les mêmes).

L'outil en ligne **Assur'Options** permet de :

- simuler une souscription,
- souscrire des garanties complémentaires.

### Rappel

- Les chèques pour les garanties complémentaires (Assur'Options) doivent être **adressés à l'ordre de la CNFR et envoyés à la Fédération.**
- Des documents sont accessibles depuis votre espace Gestanet (« Outils / Réseau » puis « Assurance »).

Encore des questions ? Contactez Sylvie Meunier !

## Adhérer : oui mais à quel coût ?

Votre adhésion n'est donc valable qu'à la condition du respect absolu de saisie sous Gestanet et de prendre autant de cartes que vous avez d'adhérent.e.s.

Un.e adhérent.e = une carte

Cela permet une

visibilité

communication

organisation

amplifiée

accrue

plus efficace

Catégorie	Adhésion	Répartition		
		CNFR	FDFR	Assurance
Foyer Association	120€ / an 60€ la 1 <sup>ère</sup> adhésion *	60€ 60€	60€ -	
Adhérent individuel	15€ / an	4€	10,19€	0,81€
Carte 8 jours	4€	1,90€	1€	1,10€

\* 30€ si la première année d'adhésion a lieu après le 1<sup>er</sup> mars puis 60€ la deuxième année et 120€ les années suivantes.

Mais aussi d'avoir à vos côtés une

équipe

Chacun.e des salarié.e.s est disponible pour venir à votre rencontre ou vous accueillir au siège, répondre à vos questions, vous accompagner sur un dossier, enrichir vos propositions d'animations...



Stéphane  
Fons



Sylvie  
Meunier



Cyrille  
Léger



Simon  
Blot



Antoine  
Jeantet



Hélène  
Testelin



Alizée  
Pouverin

Agir tout.e seul.e, c'est bien, avec la Fédé, c'est mieux !

# Coordonnées

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône-et-Loire  
Hameau de l'Eau Vive, 71 960 La Roche Vineuse

Du lundi au vendredi | 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

03 85 36 62 06 | fdf.71@wanadoo.fr

Site <https://fdf71.foyersruraux.org> | Facebook **FDFR 71 - Foyers Ruraux**

<b>Stéphane Fons</b>	<b>Direction</b>	direction.fdf71@gmail.com	06 12 09 42 52
<b>Sylvie Meunier</b>	<b>Secrétariat</b>	fdf.71@wanadoo.fr	03 85 36 62 06
<b>Cyrille Léger</b>	<b>Pôle Cinéma</b>	cinevillage71@gmail.com	
<b>Simon Blot</b>	<b>Pôle Cinéma</b>	simon.cinevillage71@gmail.com	06 49 11 37 30
<b>Hélène Testelin</b>	<b>Pôle Cultures</b>	helenedfr71@gmail.com	06 21 21 70 88
<b>Alizée Pouverin</b>	<b>Pôle Cultures   Com'</b>	alizee.fdf71@gmail.com	
<b>Antoine Jéantet</b>	<b>Pôle Tisseurs de Liens</b>	ajfdf71@gmail.com	06 49 11 40 93

Antoine voguera à la rentrée vers de nouvelles aventures mais reste joignable cet été !

## Réseau

La FDFR 71 est membre du réseau de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux



ainsi que de l'Union Régionale des Foyers Ruraux Bourgogne-Franche-Comté.



## Partenaires

Merci également à nos partenaires de nous apporter leur soutien.

